

La PREVENTION au Quotidien

FICHE N° 76 ► Décembre 2005 ◀

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La fiche de données de sécurité est un document qui fournit de nombreuses informations relatives aux produits chimiques dangereux. Elle est nécessaire pour assurer la protection des utilisateurs et de l'environnement. C'est une source de données qui s'inscrit dans une démarche préventive d'évaluation des risques chimiques qui comporte l'identification des dangers, l'évaluation des expositions au poste de travail et la caractérisation des risques. Ces informations viennent en complément de l'étiquetage.

RÉGLEMENTATION

LA PROTECTION DES SALARIÉS EXPOSÉS AU RISQUE CHIMIQUE

Code du travail : articles L 231-6 et L 231-7 et R 231-51 à R 231-58-2.

Décret n°87-200 du 25 mars 1987 : a rendu obligatoires les fiches de données de sécurité pour les produits dangereux et indique le type d'informations qu'elles doivent contenir.

Ce décret précise par ailleurs que ces FDS doivent être transmises par l'autorité territoriale au médecin du travail.

Arrêté du 5 janvier 1993 modifié : fixe les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité. Il comporte en annexe un guide détaillé pour l'élaboration de ces fiches.



GÉNÉRALITÉS

- L'établissement de ce document est une obligation pour le fabricant, l'importateur ou le vendeur d'une substance ou d'une préparation chimique.
- La fiche doit être rédigée en français.
- Elle doit être transmise gratuitement à la collectivité.
- Lors d'une modification de composition ou autre, elle doit être à nouveau communiquée à la collectivité qui emploie le produit ou la substance.
- La fiche de données de sécurité doit comporter 16 rubriques obligatoires.



ENJEUX EN TERME DE PRÉVENTION

- Ce document doit permettre à l'autorité territoriale :
 1. d'effectuer l'analyse et l'évaluation des risques en vertu de l'article L 230-2,
 2. d'informer les agents concernés sur les risques, de les former à une utilisation correcte et sûre du produit,
 3. d'élaborer la fiche de toxicité produit et la fiche de sécurité au poste.

Pour toute information
complémentaire,
n'hésitez pas à
contacter



le service
hygiène & sécurité,
Magali TEILLIER

☎ 02.51.44.10.37

Solange POIRAUD-BIGAS

☎ 02.51.44.10.21

✉ : prevention@cdg85.fr

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
MAISON DES COMMUNES

45, boulevard des Etats-Unis - B.P. 239 - 85006 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 44 50 60 - Fax. : 02 51 37 00 66 - Minitel : 3614CDG85
Internet : www.cdg85.fr - Email : maison.des.communes85@wanadoo.fr



CONTENU DE LA FDS : LES 16 RUBRIQUES

RUBRIQUE I : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE RESPONSABLE DE SA MISE SUR LE MARCHÉ

- Nom du produit ; Code produit du fournisseur ; Nom du fournisseur ; Adresse + téléphone et télécopie
- Numéros d'appel d'urgence (centre antipoison)

RUBRIQUE II : INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Nom chimique, synonymes, n° CAS, composants dangereux
- Ou composants dangereux, symboles et phrases de risques

RUBRIQUE III : IDENTIFICATION DES DANGERS

- Effets néfastes sur la santé et sur l'environnement
- Dangers physiques et chimiques
- Risques spécifiques
- Principaux symptômes liés à l'utilisation ou à un mauvais usage

RUBRIQUE IV : DESCRIPTION DES 1ERS SECOURS EN CAS D'URGENCE

- Mesures de 1ers secours et actions à éviter selon les voies d'exposition
- Symptômes les plus importants



RUBRIQUE V : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés et déconseillés
- Dangers spécifiques liés à la lutte contre l'incendie (méthodes d'intervention ...)

RUBRIQUE VI : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles
- Précautions pour la protection de l'environnement
- Méthodes de nettoyage (récupération, élimination, neutralisation ...)

RUBRIQUE VII : PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION

- STOCKAGE (matières incompatibles, matériaux d'emballage, conception des locaux, quantité limite de stockage, température, humidité, ventilation ...)
- MANIPULATION (précautions pour les manipulations, ventilation, techniques visant à réduire la formation de poussières ...) et de prévention des incendies et explosions.



RUBRIQUE VIII : PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



- Mesures techniques pour réduire l'exposition (confinement, procédure de surveillance ...)
- Type et nature précise d'E.P.I. quand il est nécessaire



RUBRIQUE IX : PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

- Données en relation avec la sécurité pour l'utilisation du produit
- PH, aspect, couleur, concentration, solubilité, caractéristiques d'inflammation, température de fusion, ébullition ...

RUBRIQUE X : STABILITÉ DU PRODUIT ET RÉACTIVITÉ

- Réactions dangereuses, produits de décomposition
- Conditions d'utilisation dangereuse (connues ou prévisibles)

RUBRIQUE XII : INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES

- Effets néfastes sur l'environnement

RUBRIQUE XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Effets néfastes sur la santé en fonction des différentes voies d'exposition (toxicité pour la reproduction, sensibilisation, effets cancérogènes ...)

RUBRIQUE XIV : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Précautions spécifiques
- Codification et classement dans les réglementations internationales relatives au transport, selon les modes de transport



RUBRIQUE XIII : INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITÉS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

- Méthodes recommandées pour éliminer le produit sans danger
- Élimination des emballages contaminés

RUBRIQUE XV : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Informations de danger (comme sur l'étiquette) avec les phrases de risques et les conseils de santé ...

RUBRIQUE XVI : AUTRES INFORMATIONS

- Toute autre Information utile du point de vue de la sécurité
- Utilisations recommandées et restrictions
- Références bibliographiques
- Date d'émission de la fiche